

## Les heures de travail et la paye – partie B

Julie travaille dans une boulangerie sept (7) jours par semaine. Elle a un horaire variable. Son horaire est affiché à la page 2.

Observe les informations indiquées dans le tableau, ce sont les heures travaillées et les tâches d'un employé. Répond aux questions.

1. Quel est le numéro d'employée de Julie?

Réponse :

2. De quelle période de paie s'agit-il?

Réponse :

Complète la feuille de présence de Julie. Trouve pendant combien d'heures elle a travaillé chaque jour et le total de ses heures de travail.

© Centre FORA (2013)

La Boulangerie Exquise					
Numéro d'employé(e) : 5678					
Nom de l'employé(e) : Julie Laporte					
Semaine du8 au14 avril 2013					
JOUR	ENTRÉE	SORTIE	NOMBRE D'HEURES	MOINS LE TEMPS POUR LES REPAS	HEURES TRAVAILLÉES
Lundi	8 h 30	17 h	8 h 30	30 min	
Mardi	9 h	19 h	10 h	1 h	
Mercredi	9 h	18 h	9 h	30 min	
Jeudi	8 h	18 h 30	10 h 30	1 h 30	
Vendredi	9 h	17 h	8 h	30 min	
Samedi					
Dimanche	12 h	16 h 20	4 h 20	20 min	
Total des heures travaillées :					
Signature :					

Référence : Frappier, Linda; Diane E. Larivière et Monique G. Poitras (1997). *Intégration au travail – Tome 2 : Les emplois.* Centre FORA : Sudbury, pages 18 à 20.

© Centre FORA (2013)